



COLLÈGE JURIDIQUE  
franco-roumain d'études européennes

**MASTER 1 DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DES AFFAIRES  
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE**

**DÉLOCALISÉ AU COLLÈGE JURIDIQUE FRANCO-ROUMAIN D'ÉTUDES  
EUROPÉENNES**

**MAQUETTE - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023/2024**

	<b>Intitulé des Unités d'Enseignements et des enseignements</b>	<b>Cours Magistraux</b>	<b>Travaux Dirigés</b>	<b>Coeff.</b>	<b>Crédits</b>
<b>Semestre I</b>					
	<b>UE n° 1 : Enseignements fondamentaux</b>				<b>18</b>
Cours obligatoire	Droit européen des affaires I (Les libertés de circulation)	30	20	7	7
Cours obligatoire	Droit international privé ( <i>en français ou en roumain, au choix de l'étudiant</i> )	36	24	7	7
Cours obligatoire	Droit international économique	15		4	4

**Collège Juridique Franco-Roumain d'Études Européennes**

Faculté de Droit de l'Université de Bucarest

36-46 Boulevard Mihail Kogălniceanu

050107 Bucarest, Roumanie

tél. : +40 (0) 21 305 97 63

e-mail : [info@collegejuridique.ro](mailto:info@collegejuridique.ro)

[www.collegejuridique.ro](http://www.collegejuridique.ro)

	<b>UE n° 2 : Enseignements complémentaires</b>				<b>12</b>
Cours obligatoire	Droit international privé européen	24		4	4
Cours obligatoire	Droit de l'environnement ( <i>pour le cursus double, au choix de l'étudiant, en français ou équivalence note obtenue en 3<sup>e</sup> année à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest</i> )	24		4	4
Cours obligatoire (si cursus unique) ou facultatif (si cursus double)	Protection internationale et européenne des droits de l'homme ( <i>pour le cursus double, au choix de l'étudiant, en français ou équivalence note obtenue en L3 ou dans la discipline optionnelle équivalente du paquet A de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest</i> )	24		4	4
	<b>Total semestriel pour l'étudiant</b>				<b>30</b>
<b>Semestre II</b>					
	<b>UE n° 1 : Enseignements fondamentaux</b>				<b>16</b>
Cours obligatoire	Droit européen des affaires II (La concurrence)	30	20	7	7
Cours obligatoire	Droit du commerce international ( <i>en français ou en roumain, a choix de l'étudiant</i> )	24	24	7	7
Cours obligatoire	Droit social international et européen	15		4	4
	<b>UE n° 2 : Enseignements complémentaires</b>				<b>12</b>
Cours obligatoire	Politiques de l'Union européenne	24		4	4

Cours obligatoire (si cursus unique) ou facultatif (si cursus double)	Droit financier et fiscal européen	24		4	4
Cours obligatoire (si cursus unique) ou facultatif (si cursus double)	Droit pénal international et européen ( <i>pour le cursus double, au choix de l'étudiant, en français ou équivalence note obtenue en L3 ou dans la discipline optionnelle équivalente du paquet A de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest</i> )	24		4	4
	<b>Total semestriel pour l'étudiant</b>				<b>30</b>
	<b>Total annuel pour l'étudiant</b>				<b>60</b>

### NOTE

#### \* i) Cursus unique

a. Les étudiants du Master 1 en cursus unique sont ceux inscrits uniquement à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (et non à la fois à l'Université Paris 1 et à l'Université de Bucarest).

b. Pour les étudiants du cursus unique, tous les enseignements de la maquette du M1 sont obligatoires (en français ou en roumain, au choix de l'étudiant, lorsque cette possibilité est offerte).

#### ii) Cursus double

a. Les étudiants du Master 1 en cursus double sont ceux inscrits à la fois à l'Université Paris 1 et à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest ; ils suivent les enseignements de quatrième année à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest en plus des cours du Collège Juridique.

b. Pour les étudiants du cursus double, 1 cours du premier semestre (Protection internationale et européenne des droits de l'homme – en français – ou Droit international des droits de l'homme – en roumain) et 2 cours du second semestre (Droit financier et fiscal européen et Droit pénal international) sont facultatifs. Tous les autres cours sont obligatoires. Le cours de Droit de l'environnement peut faire l'objet d'une équivalence. Les étudiants en double cursus peuvent choisir de suivre de 0 à 3 cours facultatifs. Les cours, obligatoires ou facultatifs, peuvent être suivis en français ou en roumain, au choix de l'étudiant, lorsque cette possibilité est offerte.